

AGO – ASA

8 mars 2025

EROSION
SUBMERSION
DÉMOLITION

TRAVAUX DE PROTECTION?



En côtes exposées,
les problèmes sont compliqués



Le télégramme 11 janvier 2025

Face à la submersion le temps des décisions

Menacées de submersion, sept maisons seront démolies d'ici à cet été, à Treffiagat, dans le Pays bigouden. Des digues moyennes seront bâties pour protéger le reste du littoral. Les riverains oscillent entre inquiétude et fatalisme.



Jérôme Le Boursicot

● Acheter des maisons pour ensuite les démolir. Laisser la mer et la nature reprendre leurs droits. Et protéger ce qui peut l'être, plus en retrait de la côte, avec un système de digues moyennes. C'est, en substance, le projet concerté de l'État, la Communauté de communes du Pays bigouden sud (CCPBS) et la commune de Treffiagat-Léchiagat pour gérer l'épineux dossier des maisons nichées derrière la dune de Lehan. À chaque tempête, chaque épisode de grandes marées, l'océan menace de submerger ce hameau. Des riverains ont déjà dû être évacués, en novembre 2023, à l'approche de la tempête Ciaran. La dune s'effrite, malgré des travaux réguliers de consolidation, le dernier chantier ayant

moins d'un mois. Dans les jours qui viennent, un nouveau renforcement du cordon dunaire doit être entrepris en urgence, annoncent les autorités. « Un million d'euros dépensés en dix ans pour une protection qui n'est plus suffisante », résume Alain Espinasse, le préfet du Finistère.

« La seule solution »

Le rachat des sept maisons les plus exposées d'ici à cet été et la renaturation du site est devenue « la seule solution », selon Stéphane Le Doaré, président de la CCPBS. Trop proches de la mer, elles ne peuvent pas être protégées par des digues. Les biens seront rachetés à des conditions jugées avantageuses par la collectivité : au prix du marché, soit de 250 000 à 680 000 €. Un budget de trois millions d'euros supporté à 80 % par l'État, via le « fonds Barnier » et le Fonds vert. Cette mesure est « très impopulaire mais il faut le faire. Personne n'est spolié. Les propriétaires touchent une indemnité à la valeur du marché pour un bien qui n'a plus de valeur », argumente le maire.

Les riverains semblent osciller entre inquiétude, fatalisme et déni. Maurice (*) est concerné par le dispositif d'acquisition des maisons les plus à risques, dans lesquelles les niveaux d'eau attendus en cas de rupture de

« Je partirai avec ma maison. »

MONIQUE (*), UNE RIVERAINE

digue seraient d'environ 40 cm (80 cm à horizon 2100). « Ça ne m'intéresse pas, lâche-t-il. Pour alors, je ne serai plus là, vu mon âge. » Il vit à Lehan depuis 20 ans. « J'ai construit cette maison sur un terrain familial », raconte-t-il, avant de montrer du doigt un terrain où sa grand-mère possédait une ferme. Monique (*), elle, échappe à la relocalisation. Mais ses « craintes » persistent, précise celle qui habite derrière la dune depuis 1968. « J'ai fait une

bonne partie de ma vie ici. Je partirai

avec ma maison », prévient-elle. Un couple vivant dans une impasse un peu plus éloignée de l'océan, déplore « le fiou » quant aux informations reçues. « Si on avait su qu'il y avait un projet de ce type dans le quartier, on aurait plus réfléchi avant d'acheter », lâche Pierre (*). Ce retraité ne se dit pas préoccupé par l'avenir, convaincu de trouver des acheteurs s'il lui fallait déménager.

Trois digues bientôt érigées

Sa maison se trouve en réalité dans la zone qui sera protégée par une digue prochainement érigée. Au total, à Treffiagat, trois digues en terre seront créées pour un montant annoncé de 4,47 M€. L'érosion côtière est l'autre grand risque planant sur les riverains de la dune de Lehan, et, au-delà, sur les habitants des zones littorales. D'ici au printemps, la CCPBS aura obtenu une cartographie de son territoire mettant en exergue ce risque. Avec, à la clé, peut-être d'autres mesures impopulaires.

* les prénoms ont été modifiés

Le télégramme
30 décembre 2024

Ces habitants de Treffiat-Léchiagat contraints de faire leurs cartons

Menacées de submersion, des maisons de Treffiat-Léchiagat, dans le Pays bigouden, vont être rasées. « Un crève-cœur » pour les habitants forcés de s'en aller.



Antoine Agasse/AFP

« On n'a pas vraiment le choix, la mer prend le dessus », lâche Fanch Renevot, devant le camion où s'étaient les meubles de son pavillon blanc, à deux pas de la plage, acheté en 2015 en vue d'y passer sa retraite. « Six mois après qu'on l'a achetée, c'est passé en zone rouge », dit-il, en référence au classement en « très fort aléa » de submersion marine de ce hameau de la petite



La Communauté de communes du Pays bigouden sud a entrepris de racheter sept maisons pour les détruire, puis quinze, au total, à plus long terme. À l'issue du processus, le hameau sera rendu à la nature. Photo Fred Tanneau/AFP

commune de Treffiat-Léchiagat (29). Le couvreur de 60 ans ne se dit pas particulièrement affecté par la cession de cette résidence secondaire. « Ma femme, ça l'a un peu plus perturbée : c'est le paradis, ici, quand même », confie-t-il, en balayant du regard les quelques maisons dressées

au milieu des dunes et des pins. Construites en zone basse dans les années 1970 et 1980, ces habitations sont séparées de la plage par une simple dune qui s'est amincie au fil des années. Remblayée avant l'hiver, elle menace de céder aux assauts de la mer à chaque tempête. En novem-

bre 2023, en prévision du passage de Ciaran, une vingtaine de maisons avaient d'ailleurs été évacuées.

« Un pansement sur une jambe de bois »

« Aucun des systèmes d'endigement qu'on a mis en œuvre depuis 15-20 ans, à savoir la digue, l'enrochement, les pieux, n'est efficace », liste Stéphane Le Doaré, président (LR) de la Communauté de communes du Pays bigouden sud (CCPBS). Chaque année, la collectivité doit déboursier « plus de 100 000 euros » pour renforcer la dune, en la confortant avec des milliers de mètres cubes de sable. « C'est un gouffre sans fond, un pansement sur une jambe de bois, car la mer est plus forte que nous, souligne Stéphane Le Doaré. On n'arrive pas à garantir que les riverains qui sont derrière la dune vont pouvoir vivre en sécurité. Les modèles prouvent que, de façon inexorable, la mer va entrer à cet endroit-là. »

La CCPBS a donc d'abord entrepris de racheter sept maisons pour les détruire, puis quinze, au total, à plus long terme. Le rachat des deux premières maisons a été voté début décembre, en conseil communautaire. À l'issue du processus, le hameau sera rendu à la nature. Et la construction d'une digue, derrière la dune, est envisagée pour pro-

téger les maisons restantes. Mais la perspective de devoir quitter ce bord de mer si prisé ne ravit pas les riverains. « C'est un crève-cœur pour tout le monde », lâche une femme, sans vouloir donner son nom. « Ça nous gâche notre retraite », insiste un couple de septuagénaires.

« Je partirai avec la mer »

« Je partirai avec la mer », clame même Denise (*). L'octogénaire, qui habite dans le quartier depuis ses quatre ans, n'imagine pas déménager. « Quand la mer sera venue jusqu'au bout, je serai bien obligée de monter au grenier et qu'on vienne me chercher », dit-elle.

L'activation des aides de l'État du « fonds Barnier » a permis à la CCPBS de proposer des conditions de rachat avantageuses, au prix du marché (soit de 280 000 à 687 000 euros) pour les sept premières maisons. Mais l'aspect financier peine à convaincre les habitants les plus attachés à leur résidence. « Je comprends le traumatisme psychologique pour certaines familles qui habitent là depuis les années 1970 et y ont élevé leurs enfants », compatit Stéphane Le Doaré. « Ils vont finir par l'entendre, c'est juste le temps de l'acceptabilité », veut croire l'élu.

* Prénom modifié.

Ouest France
11 janvier 2025

Raser des maisons et la mer reprendra ses droits

À Treffiagat, dans le Sud-Finistère, des maisons exposées au risque de submersion seront démolies. Cela laissera la place à la mer et permettra de créer de nouveaux dispositifs de protection.

« Ça a été une décision difficile à prendre, elle nous a parfois empêchés de dormir... » Par ces mots, Éric Jousseau, premier vice-président de la communauté de communes du Pays bigouden sud, évoque le rachat de sept maisons sur le littoral de Treffiagat (Finistère).

Pourquoi la collectivité acquiert-elle ces habitations ? « Pour les déconstruire et renaturer l'espace, car on ne peut plus les protéger en l'état », indique Alain Espinasse, préfet du Finistère, qui se tient aux côtés des élus locaux dans cette opération.

Un avant et un après Xynthia

En effet, dans ce quartier de Lehan avec vue sur mer et plage au bout du jardin, le risque de submersion devient de plus en plus fort. Chaque tempête érode et abîme la dune qui sépare les habitations de la mer. « Nous devons traiter le problème avant qu'il ne devienne une catastrophe. Il n'y a pas encore de tels dossiers sur le territoire national. Il est sensible à l'heure où le risque apparaît encore seulement théorique, notamment aux habitants », souligne le préfet. Pour Stéphane Le Doaré, président de l'intercommunalité, « il y a un avant et un après la tempête Xynthia. Aujourd'hui on ne peut plus dire que ça n'arrivera jamais ».



Raser les maisons les plus exposées laissera la place à la mer et permettra de créer une nouvelle digue de protection.



Plusieurs maisons de la commune de Treffiagat (Finistère) ont été rachetées pour être démolies par la communauté de communes du Pays Bigouden Sud. Ces habitations se trouvent désormais trop proches du bord de mer et la montée des eaux ne peut plus être limitée dans la zone.

PHOTO : KEVIN GUYOT / OUEST-FRANCE

Sur le territoire bigouden, des études scientifiques sur la montée du niveau de la mer et le recul du trait de côte, conséquences directes du changement climatique, ont mené à cette décision. Mais le rachat et la

déconstruction des maisons « ne sont qu'une petite partie de notre stratégie », souligne Nathalie Carrot-Tanneau, maire de la commune. En effet, l'espace libéré par ces résidences sera, à terme, franchit par la mer. L'eau s'y engouffrera, les vagues y perdront leur énergie et une digue rétro-littorale viendra protéger les quartiers situés en arrière. « On est véritablement dans une stratégie d'adaptation, on travaille à des solutions fondées sur la nature », note Éric Jousseau.

Trois millions d'euros

Laisser la mer reprendre ses droits a un coût : trois millions d'euros pour cette opération inédite. « Ce projet est exemplaire. L'État est aux côtés de la collectivité et prendra à sa charge 80 % des dépenses », souligne le préfet. Pour la maire de Treffiagat, ce coût important est aussi à mettre en perspective : « En seulement dix ans, nous avons investi pas moins d'un million d'euros en ouvrages de protection. Et ces derniers, de toute façon, ne tiendront pas ».

Le préfet insiste également sur le fait que « ces foyers qui n'ont plus de valeurs sont tout de même rachetés au prix du marché ».

D'autres vulnérabilités ?

L'acte de vente d'une de ces maisons est déjà signé. Dans les mois à venir, trois à quatre autres devraient suivre. Les premiers travaux de déconstruction pourraient intervenir dès le printemps. Les élus locaux assurent comprendre « les difficultés des riverains à laisser ces logements. Il y a tout un volet affectif. Sans doute que le temps d'acceptation de cette décision était plus long que nous ne l'avions imaginé », reconnaissent-ils.

Dans le Pays bigouden, les stratégies d'adaptation aux effets du réchauffement climatique n'en sont qu'à leurs débuts. D'ici le printemps, une étude cartographique devrait permettre d'estimer l'importance du recul du trait de côte et de son érosion, à 30 ans et 100 ans. Ce document pourrait dévoiler de nouvelles vulnérabilités.

Anaëlle BERRE.

PHOTO : KEVIN GUYOT / OUEST-FRANCE

Le télégramme 30 décembre 2024

CHEZ VOUS

La brèche de la grande digue, à Damgan. Photo Eaux et Vilaine



DAMGAN

Des travaux de protection contre les submersions

En 2019, Arc Sud Bretagne a choisi de transférer à Eaux et Vilaine la compétence « Prévention des inondations » sur son territoire. À Damgan, Eaux et Vilaine est ainsi devenu gestionnaire de la digue de la grande plage et mène au niveau du bourg un projet de protection contre les submersions marines.

● Le 28 octobre 2023, la digue de la grande plage de Damgan a été endommagée sur une trentaine de mètres par la tempête Céline. Des travaux de réparation provisoire ont été réalisés dans des délais très courts, pour un coût de

44 000 € HT, avant l'arrivée de la tempête Ciaran annoncée trois jours plus tard.

Des travaux à l'automne 2025

En accord avec ASB et la commune de Damgan, Eaux et Vilaine a engagé une démarche de reconstruction durable en parement de pierres afin d'assurer la pérennité de l'ouvrage et de retrouver sa continuité esthétique. Les travaux seront réalisés à l'automne 2025, pour un coût estimé à 265 000 € HT. Le budget de reconstruction est conséquent, car la digue est fortement soumise aux aléas météorologiques, qui vont devenir potentiellement plus fréquents et plus intenses avec le changement climatique.

Eaux et Vilaine mène également des opérations régulières d'entretien de la maçonnerie sur l'ensemble de la digue (dont le linéaire est supérieur à 2 km), en y consacrant une enveloppe annuelle d'environ 50 000 € HT.

En parallèle, Eaux et Vilaine porte un projet de nouveau système d'endiguement à l'entrée du bourg de Damgan. Ce projet de protec-

tion découle de la stratégie locale de gestion du trait de côte élaborée en 2019 en concertation avec ASB et la commune de Damgan. Les travaux devraient commencer en 2026. La réglementation sur les digues, considérablement renforcée ces dernières années, impose en effet un certain nombre d'étapes préalables avant de pouvoir démarrer les travaux, afin d'assurer la fiabilité du futur ouvrage.

Les grandes missions d'Eaux et Vilaine

Eaux et Vilaine est l'Établissement public territorial du bassin de la Vilaine (EPTB). Parmi ses grandes missions figurent notamment la mise en œuvre du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Vilaine, la prévention des crues et des étiages, la gestion des grands ouvrages, la sécurisation de la production d'eau potable, la reconquête du bon état écologique de l'eau, le maintien et la valorisation de la biodiversité, la préservation de la qualité des milieux, le suivi des poissons migrateurs et la protection du littoral.

Le Télégramme

12, 15, 17 février 2025

Nouvel effondrement du GR34 à Ploemeur

Le long du GR34, entre Lomener et Larmor-Plage, un trou de plusieurs mètres est apparu ces derniers jours. Le deuxième à cet endroit. Une dalle béton s'est effondrée progressivement entre le jeudi et le samedi. Dimanche, les pompiers sont intervenus en fin de matinée, suite à l'appel d'un promeneur, inquiet de voir les gens s'en approcher. Mobilisés sur place, les services techniques ont procédé à la sécurisation des lieux, installant des barrières tout autour du trou. « Ce site est la propriété du centre de Kerpape, explique le maire, Ronan Loas, mais on a agi face au danger immédiat. Ce sont les vacances, il y a beaucoup de promeneurs, on doit prendre toutes les précautions »

Photo Roland Paugam



À Planguenoual, le GR 34 fermé après un effondrement de la falaise



Photo Benoît Trélat

La mairie de Lamballe-Armor vient de prendre un arrêté interdisant d'emprunter le GR 34, entre les lieux-dits Port Morvan et le Bécleuc, à Planguenoual (22). Cette décision intervient après l'effondrement d'une partie de la falaise, composée de terre sablonneuse, après les fortes pluies de ces dernières semaines. Une déviation piétonne a été mise en place jusqu'à nouvel ordre. En parallèle, la municipalité lamballaise - qui avait déjà identifié la fragilité de la falaise à cet endroit - a pris contact depuis plusieurs mois avec deux riverains. Selon Alain Gouézin, le maire délégué de Planguenoual, ceux-ci auraient accepté de mettre à disposition gracieusement une petite partie de leurs propriétés afin d'y aménager un nouveau chemin. Des travaux pourraient être menés rapidement afin de rouvrir le GR 34 avant la saison estivale.

Le sentier côtier d'Arradon est d'interdit d'accès aux promeneurs depuis fin décembre 2022. Le Télégramme/Loïc Berthé



À Arradon, un bras de fer derrière la fermeture du sentier de la Pointe

Fermé depuis plus de deux ans à la suite d'un éboulement, le sentier côtier de la Pointe d'Arradon pourrait l'être encore jusqu'en 2026. Le propriétaire du terrain, qui estime que ce n'est pas à lui de payer, a saisi la justice administrative.

Loïc Berthé

Fin décembre 2022, c'est d'une propriété de la Pointe d'Arradon qu'est parti un éboulement qui a atterri sur le sentier côtier. Pas digne d'un film catastrophe, mais tout de même : après une fin d'année marquée par de fortes pluies, c'est 1 m³ de roches qui s'étaient détachées de la paroi très pentue. Le 28 décembre 2022, le maire d'Arradon, Pascal Barret, prenait un arrêté pour en interdire l'accès aux promeneurs. Renou-

velé à plusieurs reprises, non seulement il est toujours en vigueur mais il court même, théoriquement, jusqu'au 31 décembre 2026.

« Ça peut coûter quelques dizaines de milliers d'euros » interrogé sur la raison d'un tel délai, Pascal Barret n'a jamais répondu directement à nos sollicitations. La réponse nous est parvenue sous la forme d'un mail adressé par ses services. « Plusieurs démarches sont en cours pour solutionner la situation, mais

prennent du temps au vu de la pluralité des acteurs impliqués », disait ce communiqué, signé de la Directrice générale des services (DGS) d'Arradon. Le mail indiquait aussi que plusieurs éboulements se sont produits depuis décembre 2022 et qu'il y a des « risques persistants de chutes de pierres ».

Mise en demeure

C'est la stricte vérité. Une expertise réalisée par le Cerema (*) pointe le risque d'accident. Elle relève « la présence de masses rocheuses à la stabilité douteuse sinon précaire (...) qui font peser à plus ou moins brève échéance une menace sur le sentier côtier. » Pour le rouvrir, il faudra donc effectuer des travaux. Certains sont légers, comme la pose d'étais, d'autres plus conséquents, passant par l'installation de grillages et le renforcement de la paroi rocheuse.

« La commune d'Arradon fera réaliser l'intégralité des travaux nécessaires à vos frais ».

Le 20 avril 2023, le maire d'Arradon a adressé une mise en demeure de réaliser les travaux de sécurisation de la falaise à la propriétaire, une dame âgée. Lui a donné un mois pour communiquer à la mairie un calendrier des travaux. Faute de quoi « la commune d'Arradon fera réaliser l'intégralité des travaux nécessaires à vos frais ».

Le 24 janvier 2024, c'est la Direction départementale des territoires et de la mer qui s'est fendue d'un courrier où elle menaçait de mettre en œuvre « une servitude de passage des piétons » sur le terrain de la propriétaire.

Ces deux injonctions n'ont pas eu de suite pour l'instant. Car le 23 février 2024, la famille arradonnaise a saisi le tribunal administratif pour qu'elle dise qui doit payer, pensant fermement que ce n'est pas à eux de le faire, ou alors pas intégralement. Un de leurs arguments consiste à dire que la maison a été construite avant le sentier littoral, aménagé sur le domaine public maritime. Et que le préfet d'alors a engagé la responsabilité de l'État en créant une telle promenade au pied d'un â-pic rocheux. Interrogés, les services de l'État sont restés muets. Les promeneurs, eux, en sont toujours quillottes pour faire demi-tour et sans doute pour un bon moment encore.

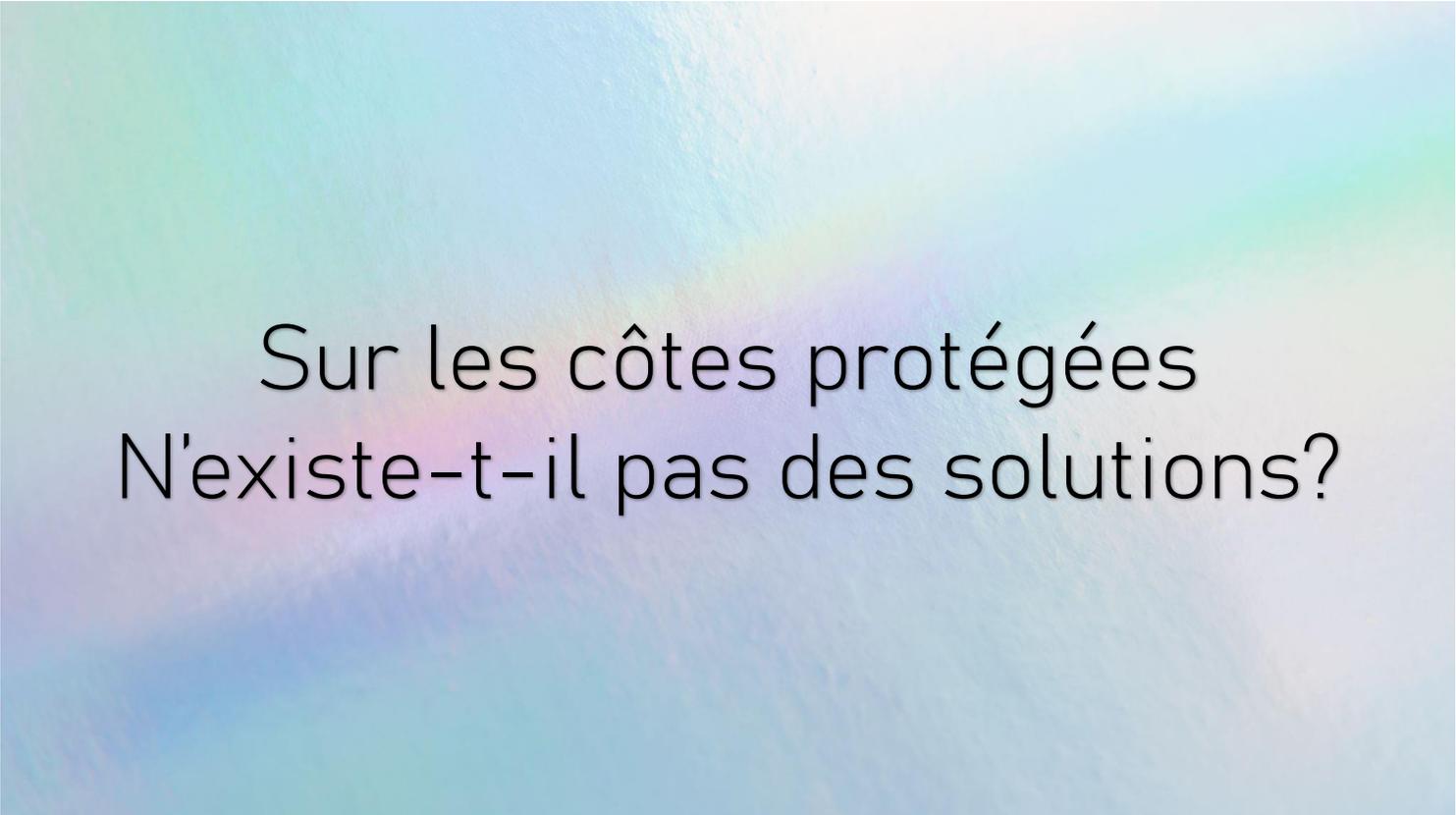
(*) Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

AGO – ASA

8 mars 2025

EROSION
SUBMERSION
DÉMOLITION

TRAVAUX DE PROTECTION?



Sur les côtes protégées
N'existe-t-il pas des solutions?

Dans les estuaires, zones protégées, la situation est différente.

Un simple muret ou un talus végétalisé suffit souvent pour protéger les terrains.



Mais les passages
répétés sollicitent les
ouvrages non-conçus
pour cela.

Les protections sont
abimées...



Les réparations sont envisageables.

D'ailleurs l'administration engage les propriétaires à réparer (loi de 1807) ...

Mais dans ces conditions est-ce équitable?



D'autant que ce sont souvent les travaux qui ont fragilisé les falaises, les talus, les murs en pierres, sèches ou pas...

Et si l'arbre tombe, qui est responsable à la suite de ces travaux?



Fin du diaporama

